

Paris, le 5 octobre 2017,

M. Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Le Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018 prévoit une hausse de 1,7% de la cotisation sociale généralisée (CSG) à compter du 1er janvier prochain. Il est également prévu de compenser cette augmentation importante de la CSG pour les salariés par une diminution des cotisations sociales de l'ordre de 3,15% (0,75% au titre de la cotisation maladie et 2,40% au titre de la cotisation chômage).

La conjonction de ces deux mesures a pour objectif une augmentation du pouvoir d'achat des salariés du privé. Des compensations, prévues par ailleurs, devraient permettre une augmentation du pouvoir d'achat de 0,75 % des indépendants et au moins son maintien pour les fonctionnaires.

En revanche, pour l'heure, aucune compensation ne semble prévue pour les auteurs, qui sont eux aussi des actifs, et dont, pour nombre d'entre eux, les rémunérations professionnelles (droits d'auteurs, ventes d'œuvres) représentent la totalité ou l'essentiel de leurs revenus.

Les 260 000 auteurs et artistes de l'AGESSA et de la Mda-sécurité sociale ne cotisent pas à l'assurance chômage, qui ne fait pas partie de leur couverture sociale, et ne bénéficieront donc pas de la baisse des cotisations sociales associées.

L'absence de compensation de la hausse de la CSG aurait une conséquence directe : la perte à hauteur de 1,7% de leur pouvoir d'achat. Quand bien même les auteurs verraient leurs cotisations d'assurance-maladie baisser de 0,75%, la perte de pouvoir d'achat s'élèverait encore à 0,95%.

Nous ne pouvons pas comprendre cette discrimination.

Il n'y a aucune logique à ce que les auteurs soient les rares, voire les seuls, actifs à subir une perte sèche de revenus à l'occasion de cette réforme.

Cette perspective nous paraît d'autant moins soutenable que les auteurs ont connu ces dernières années des hausses importantes des prélèvements obligatoires affectant leurs revenus, que ce soit via les cotisations versées ou la TVA perçue sur leurs rémunérations. Pour nombre d'entre eux, la période a aussi été celle d'une paupérisation croissante.

C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui vous alerter sur la nécessité impérieuse de compenser, pour les auteurs aussi, la hausse prévue de la CSG.

Nous avons entendu les engagements du Président de la République comme du gouvernement en faveur d'une juste rémunération des auteurs.

La Président de la République a dit clairement dans son discours sur l'Europe son soutien à cette rémunération : "Nous devons défendre, partout où elle existe la valeur créée par celui qui crée vraiment (..). Les droits d'auteur doivent donc être défendus (...). Et c'est la dignité de l'Europe, c'est sa capacité même à exister et à ne pas se dissoudre dans un continent de semblables qui fait que, pour réussir cette transition, nous devons défendre la juste rémunération de l'ensemble des auteurs et de toutes les formes de création dans le numérique.

Nous voulons lire dans ces propos récents un engagement fort pour dégager des solutions positives, pérennes et constructives.

Nous souhaitons donc connaître les mesures que vous envisagez pour assurer, au moins à une grande partie des auteurs, une augmentation du pouvoir d'achat en 2018, à l'instar de ce qui est prévu pour les autres actifs, et pour garantir à tous les autres qu'ils ne connaîtront pas de baisse de leurs revenus.

Nous restons naturellement à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos services, pour faire des propositions et pour avancer, sur ce sujet comme sur d'autres, dans un esprit de concertation.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt bienveillant que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Signataires :

AGrAF (Les Auteurs Groupés de l'Animation Française)

ARP (Société civile des auteurs réalisateurs producteurs)

Auteurs Dans l'Espace Public

Chorégraphes Associé.e.s

EAT (Ecrivains Associés du Théâtre)

Groupe 25 Images

Guilde Française des Scénaristes

SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)

SCA (Scénaristes de Cinéma Associés)

SEQUENCE 7 (Association des Scénaristes Emergents)

SNMS (Syndicat National des Metteurs en Scène)

SRF (Société des Réalisateurs de Films)